AU MAGASIN
AU BUREAU
A L'USINE
pour éviter
Rhumes et Engelures.
CHAUSSEZ-VOUS
avec les
PANTOUFLES
semelles cuir, et
SABOTS
semelles cambrées
FOURRES LAPINS
En vente aux
CHAUSSURES DOLLY
20, Rue de Lannoy, 20
ROUBAIX

70e Année. — N° 323. Le numéro : 20 centimes JEUDI 19 NOVEMBRE 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois. 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

LE PLUS GRAND CHOIX
D'ARTICLES D'HIVER
SNOW-BOOTS
BOTTINES DRAP
PANTOUFLES
GUETRES
en CUIR
en DRAP
en JERSEY
se trouvent aux
CHAUSSURES DOLLY
20, Rue de Lannoy, 20
ROUBAIX

LE PROJET DE CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE A LA CHAMBRE

CEUX QUI PARLENT CONTRE :

M. NICOLLE, *député du Nord, adjure ses collègues de rejeter ce projet qui porte atteinte à la production nationale.*

M. BOKANOWSKI : *Le seul remède à la crise est dans le retour de la confiance; le projet du Gouvernement ne convient pas à la situation.*

M. M. HERAUD : *Le projet tient dans ces deux mots : Faillite et inflation.*

LE RAPPORTEUR GENERAL LE DEFEND

M. LAMOUREUX *déclare qu'il s'agit de rendre au pays la liberté de sa politique intérieure et extérieure.*

Paris, 18 novembre. — Après l'adoption, sans débats, de diverses propositions, la Chambre, réunie à 2 h. 35 sous la présidence de M. Herriot, poursuit la discussion du projet de loi instituant une contribution nationale extraordinaire.

M. LOUIS NICOLLE, député du Nord

M. **Louis Nicolle**, député du Nord (groupe de l'Union Républicaine Démocratique) a la parole.

— Je considère, dit-il, que le Gouvernement a mis la charrue avant les bœufs en créant une Caisse d'amortissement avant l'amortissement lui-même et avant d'avoir pris les mesures pour faire face aux difficultés qui nous assaillent. C'est un grave danger pour l'activité nationale que de retirer au commerce et à l'industrie leurs disponibilités pour les donner à l'Etat. (Applaudissements à droite.) L'amortissement tel qu'il est prévu provoquera une hausse du loyer d'argent qui accroîtra les difficultés budgétaires et industrielles. Cet amortissement, qui ferait sortir du pays des sommes importantes pour rembourser les porteurs étrangers de rentes appauvrirait la nation. (Applaudissements à droite.)

M. Nicolle proteste contre l'idée de taxer les biens oisifs, parce que cet impôt va obliger les Français à se débarrasser d'une partie de leur patrimoine et c'est le patrimoine national qui est menacé d'être acheté à vil prix par l'étranger. (Applaudissements à droite.) Le capital et le travail sont les deux éléments essentiels de la production nationale. On ne peut toucher à l'un sans faire de tort à l'autre. (Applaudissements à droite.)

M. Nicolle fait un tableau du rôle considérable de l'industrie dans l'économie nationale.

M. Lebas. — Les salariés d'abord. (Exclamations à droite.)

M. Nicolle. — Vous risquez de provoquer le chômage en retirant à l'industrie les moyens de vivre. Je me demande à quels désastres vous tirez. (Applaudissements à droite.) Si le Gouvernement veut amortir, il faut d'abord que le pays s'enrichisse.

M. Nicolle s'indigne contre l'idée d'une part bénéficiaire de l'Etat dans les industries.

M. Palalevé. — Ce n'est pas dans le projet.

M. Nicolle. — Oui, mais les idées font leur chemin, et les socialistes, peu à peu, cherchent à placer leur venin. (Applaudissements à droite; bruit à l'extrême-gauche).

M. Nicolle, vivement interrompu par MM. Bedouce, Chausey et quelques autres députés socialistes, constate que la bourgeoisie, qui est, d'ailleurs, largement représentée dans tous les

M. LOUIS NICOLLE
député du Nord

partis de la Chambre (rires), fait de grands progrès, parce que, si les milieux ouvriers, de plus en plus heureux, s'élèvent, la Chambre ne doit pas entraver cet effort et, conclut M. Nicolle, je l'adjure de toute mon âme de rejeter le projet qui lui est soumis. (Applaudissements répétés à droite et au centre.)

M. MARCEL HERAUD

M. Marcel Héraud (Seine), qui succède à M. Nicolle, déclare d'abord que la crise actuelle est surtout une crise de confiance; il y a évasion de capitaux, et la majorité nouvelle, dit-il, n'a rien fait contre les fraudeurs.

L'orateur estime que la caisse d'amortissement, où doit mourir la dette, aura pour effet de l'augmenter, puisque pour payer la dette, on va contracter de nouveaux emprunts.

M. Marcel Héraud ayant dit que le projet tenait dans ces deux mots: faillite et inflation, la Chambre devient houleuse.

L'orateur poursuit sa critique du projet et conclut en disant au Président du Conseil: On ne fait pas de politique durable avec des ruines.

M. LAMOUREUX, RAPPORTEUR GENERAL

M. Lamoureux, rapporteur général, monte à la tribune.

Il déclare que le ministre du Budget calculera de façon très large les taxes nécessaires pour assurer le « super équilibre » du budget. (Signe d'assentiment de M. Georges Bonnet).

Ces sacrifices sont demandés au contribuable pour assurer le restauration financière nationale.

Il s'agit, comme l'a dit un jour M. Herriot, de rendre au pays la liberté de sa politique intérieure et de sa politique extérieure. (Applaudissements à gauche). C'est dans ces conditions que le Gouvernement nous a proposé la création d'une caisse d'amortissement autonome.

UNE OBJECTION DE M. RAOUL PERET

M. Raoul Péret objecte qu'il voit une complication dans cette trésorerie spéciale, qui fonctionnera à côté de la trésorerie générale.

M. Lamoureux montre alors les avantages de la caisse d'amortissement.

M. Lamoureux trouve légitimes toutes les dispositions du projet. Quant à l'avance de 1.500 millions de la Banque à l'Etat, le Gouvernement en a pris la responsabilité et la commission lui a fait confiance.

M. Lamoureux demande à la Chambre de prendre loyalement position. (Vifs applaudissements à gauche).

La séance est suspendue à 16 h. 45.

M. BOKANOWSKI

A la reprise de la séance, à 7 h. 10, M. Bokanowski monte à la tribune.

D'où vient l'inflation

L'orateur estime qu'il faut d'abord guérir le mal dont souffre la nation, c'est-à-dire, l'inflation. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport, la cause de l'inflation ne réside ni dans le déséquilibre budgétaire, ni dans les échéances des bons à court terme, mais uniquement dans l'élévation des prix qui augmente le volume de la circulation monétaire.

M. BOKANOWSKI
ancien ministre des Finances

Critiquant le projet, M. Bokanowski s'étonne que les mesures à l'égard des porteurs de bons à court terme ne soient pas étendues aux 5 milliards de bons de la Défense, dont le remboursement échoit chaque mois.

M. Palalevé estime que cette opération ne cous ftera qu'une petite gêne aisément supportable, et, fait remarquer que si les bons de la Défense sont traités différemment, c'est qu'en somme, ils font partie de la circulation normale.

M. Vincent Auriol. — Et puis, il y a un autre argument. *Les journaux financiers ont invité les* spéculateurs à prendre des bons remboursables à la fin de cette année, pour gagner 18 %. Ces spéculateurs s'apprêtaient à réaliser ce bénéfice. (Applaudissements à gauche).

Comment s'offrire le crédit de l'Etat

M. Bokanowski. — Je ne m'étonne pas, avec de telles paroles, que le crédit de l'Etat aille en s'effritant et que les cours de tous les emprunts à court terme, ainsi que le cours de l'emprunt émis par M. Clémentel, qui est à 400 fr. au lieu de 500 fr., aillent en décroissant. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Les banquiers américains ont calculé que notre balance commerciale était à notre avantage pour plus de 3 milliards et ont tiré cette conclusion que la seule raison de la hausse des changes en France c'est l'évasion des capitaux. (Applaudissements à droite et au centre. Les gauches applaudissent également.)

Le seul remède à la crise: ramener la confiance

M. Bokanowski. — La seule mesure susceptible de remédier à la crise que nous traversons, c'est donc celle qui sera susceptible de faire revenir en France les capitaux qui en sont partis. (Applaudissements à droite et au centre. Bruit à l'extrême-gauche.)

Le projet du Gouvernement ne convient pas à la situation

J'ai le regret de dire que le projet du Gouvernement ne convient pas à la situation.

Examinant les principales dispositions du projet M. Bokanowski ne voit dans aucune les *moyens de dérober le moindre billet de banque.*

Le projet condamnera l'industrie à la faillite et au chômage; il ruinera l'activité économique du pays. Il portera de mortelels atteintes au crédit de l'Etat.

L'Etat ne doit pas manquer à ses engagements

M. Bokanowski proteste avec virulence contre l'idée d'un manquement possible aux engagements de l'Etat, soit en ne payant pas les Bons aux échéances régulières, soit en frappant les Rentes, alors que le rentier a déjà perdu 90 % de son capital.

Le député de la Seine montre l'humiliation de ceux qui ont fait dans le pays de la propagande pour les emprunts de guerre et pour la reconstruction des Régions libérées. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers autres bancs.)

Ah! ce ne sont pas de gros capitalistes, ceux-là! (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Je vous demande de réfléchir avant de voter des dispositions semblables. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Un incident surgit, assez vite apaisé, entre M. Dior et le Président, à qui M. Dior avait reproché, à propos d'une interruption, d'avoir une singulière façon de rendre la justice.

Le vote du projet compliquerait la situation

Puis M. Bokanowski conclut en adjurant la Chambre de ne pas voter un projet qui, loin de remédier à un ensemble de difficultés n'aboutira qu'à une situation plus compliquée.

L'orateur en regagnant son banc est vivement félicité par ses amis.

M. Lamoureux, rapporteur général, fait remarquer à M. Bokanowski que le projet a précisément pour objet de redresser les cours des rentes et de revaloriser le franc et, d'autre part, un amendement accepté par le Gouvernement exonérera les petits revenus. (Applaudissments à gauche.)

INTERVENTION DE M. G. BONNET

M. Georges Bonnet, ministre du Budget, déclare que le projet soutenu par le Gouvernement et la Commission revaloriserа le franc et les rentes, tandis que les rentiers ont été victimes d'une politique de emprunts. (Applaudissements à gauche).

M. Bokanowski raille M. Lamoureux de songer à dégrever encore une partie des contribuables, car alors, dit-il, qui paiera votre fameuse contribution? Est-ce alors la peine de forger cette grande machine qui fera plus de mal que de bien à notre pays? (Applaudissements à droite et au centre).

M. Jean Renaud. — Vous avez commencé, il continue. (Exclamations).

Un député à gauche riposte à M. Bokanowski que la majorité ne frappera pas les petits rentiers.

La suite de la discussion est renvoyée, sur la demande de M. Malvy, à demain après-midi, à 2 h. 30.

La séance est levée à 12 h. 50.

BILLET PARISIEN

LA JOURNÉE POLITIQUE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 18 NOVEMBRE (MINUIT).

La journée politique comportait deux parties. La première, qui fut comme un lever de rideau avant la séance publique, a consisté dans l'audition du général Sarrail devant les Commissions des Affaires étrangères et de l'Armée, réunies à la Chambre.

Le général avait à défendre une mauvaise cause. Il s'en est tiré du mieux qu'il a pu, et il faut lui rendre cette justice, non sans habileté. Mais quel argument sérieux pouvait-il opposer aux faits, aux dates, aux rapports de mille témoins?

Le général Sarrail n'a même pas tenté cette entreprise impossible. Il s'est contenté, le plus souvent, de charger ses subordonnés, ou de faire des insinuations fielleuses à l'adresse de ses prédécesseurs. Il n'a pas dit pourquoi il s'est obstiné à maintenir le capitaine Carbillet à son poste du Djebel-Druse quand de toutes parts, on l'avertissait que ce maintien allait provoquer des troubles graves.

Au sujet du traité franco-druse, dont il n'a pas tenu le moindre compte, il a allégué des raisons puériles, disant que ce traité n'ayant été signé que par un chef religieux sur quatre, il n'avait pas à le prendre en considération. Or, il n'ignorait pas que l'émissaire des Druses, qui avait donné sa signature, avait reçu pleins pouvoirs à cet effet et représentait tous ses compatriotes.

Nous pourrions multiplier de semblables remarques. Mais qu'importent à certaines politiques emportées par la passion partisane, les faits les plus éloquents? On a vu des députés prendre parti pour le général contre toute justice, toute dignité, avant même qu'il ne se fut expliqué. Décidément, les Commissions parlementaires sont des tribunaux où l'on ne rencontre ni sérénité ni impartialité.

En séance publique, la Chambre a continué la discussion des projets financiers. Elle a entendu notamment d'intéressantes remarques de M. Nicolle qui a démontré le péril que ces projets font courir à la production nationale. La production atteinte, c'est le travail limité, c'est le chômage. L'intervention de M. Nicolle ainsi que celle de M. Marcel Héraud et surtout de M. Bokanowski, dont le discours a été une accablante critique des projets financiers du Gouvernement, ont produit une profonde impression sur l'Assemblée.

R...

LES CHANGES

	MARDI	MERCREDI
LIVRE	121.28	121.08
DOLLAR	25.04	24.99
BELGIQUE ...	113.45	113.25

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Aujourd'hui jeudi, auront lieu à l'Académie française, les élections aux fauteuils de M. Maurice Barrès, du duc d'Haussonville et d'Anatole France.

LE DRAME DE LYON

Interrogatoire de Mlle Gillet

Lyon, 18 novembre. — M. Jourdain, juge d'instruction, a interrogé dans son cabinet au Palais de Justice, pour la première fois Mlle Denise Gillet. L'interrogatoire fut assez long; il a occupé une partie de l'après-midi. Après le départ de Mlle Gillet, qui fut protégée contre toutes les indiscrétions des photographes par une consigne assez sévère, le magistrat a déclaré que Mlle Gillet reconnaissait avoir vu M. Seux deux fois dans des soirées dansantes; elle déclare n'avoir plus revu le jeune homme avant la soirée du drame.

LA DÉCOUVERTE D'UN VACCIN ANTITUBERCULEUX

On annonce que la découverte merveilleuse du professeur Calmette est désormais

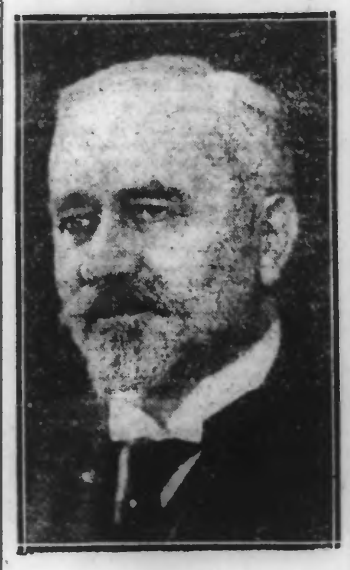

M. LE DOCTEUR CALMETTE

au point. Le vaccin contre la tuberculose est trouvé. Il peut immuniser les nouveau-nés dans les premiers jours qui suivent leur naissance.

LES GRAVES INCIDENTS D'HALLUIN

devant le Tribunal correctionnel de Lille

La première journée : L'interrogatoire. - Le défilé des témoins
Incidents entre la défense et le président du Tribunal

Le 12 octobre, qui devait être une grande journée de manifestation communiste — les communistes avaient, on s'en souvient, décrété une grève générale que le bon sens des travailleurs de notre région a fait assez piteusement échouer — a été marqué à Halluin, par de graves incidents qui se sont déroulés, dans la matinée, à l'usine Sion.

A la sortie d'un meeting, un cortège de manifestants encadré de représentants de l'autorité municipale, descendait en rangs serrés rue Pasteur, pour s'arrêter à hauteur de l'usine Sion.

En quelques instants et sous l'instigation de meneurs dont les débats de ce jour s'efforcent d'établir les responsabilités, la foule forcant les portes envahit l'usine, frappant le directeur et deux de ses collaborateurs, poursuivant même M. Sion jusqu'à son habitation privée, tandis que des camarades se répandaient dans les ateliers, pratiquant le débauchage avec menaces et arguments frappants.

Nous ne ferons pas à la population ouvrière d'Halluin l'injure de la croire, dans son ensemble, mériter ce surnom d' « Halluin-la-Rouge » qu'on lui a un peu vite accolé.

Qu'il nous suffise de regretter avec tous les travailleurs de bon sens, la présence à sa tête de mauvais bergers. L'opinion publique a, d'ailleurs, dès le lendemain de ces incidents critiqué très sévèrement les responsables incitateurs de ces regrettables désordres.

Des mesures d'ordre notoirement insuffisantes firent deux victimes dans le camp des représentants de l'autorité. L'adjudant de gendarmerie Charles Lecomte, et son chef de brigade Paul Pinchart furent assez sérieusement blessés en venant porter secours à M. H. Sion.

Le ministère public, au début des débats correctionnels qui se sont ouverts à Lille, mercredi matin, a souligné la carence pour ne pas dire la complaisance, de l'autorité municipale.

Le maire communiste, M. Gustave Desmettre, qui après avoir encouru une simple peine administrative de suspension, comparaissait ce jour comme témoin, s'est défendu d'avoir dépassé le rôle passif de témoin. En queue du cortège, il est arrivé après la bataille et n'a rien vu. Ne devait-il pas prévoir?

Le président du tribunal le lui a rappelé assez sévèrement, en même temps qu'il félicitait M. Sion d'avoir su, par son sang-froid, éviter des scènes autrement graves.

L'AUDIENCE DU MATIN

Dès 9 heures du matin, les témoins arrivent nombreux. Les abords du Palais de Justice peu accoutumés à un réveil aussi matinal, les voient s'amener en groupes avec quelques curieux. D'importantes mesures d'ordre ont été prises: gendarmes et agents de Sûreté font les cent pas dans les couloirs en attendant l'ouverture.

L'audience est ouverte à 9 h. 40, par M. le président Leclercq, entouré de MM. les juges assesseurs Merchier et Lambert. M. le substitut Dardot occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense, Me Delvallée et Wormser, du barreau de Douai. On procède à l'appel des témoins, 78, cités tant par l'accusation que par la défense. En raison de la longueur des débats, il est décidé qu'une partie des témoins à décharge sera entendue demain.

L'INTERROGATOIRE

Le Président procède à l'interrogatoire d'identité des huit prévenus:

Rémi Vermant, 21 ans, menuisier, à Menin, d'origine belge, naturalisé français;

Gilbert Declercq, 29 ans, adjoint au maire, secrétaire de la Bourse Unitaire du Travail;

Zulma Dumortier, Ve Vanthomme, tileuse à Roncq, habitant Halluin;

Julien Lagac, 30 ans, tisserand, rue d'Inkermann;

Henri Feys, 35 ans, tisserand à Halluin;

Edouard Feys, 36 ans, son frère;

Alphonse Strobbe, 35 ans, aide-maçon à Halluin, et Jules Vanhecke, 40 ans, rentreur à Halluin. Ces trois derniers sont détenus tandis que leurs cinq camarades sont prévenus libres.

M. le Président constate que tous sont assez bien notés et sans condamnations antérieures, sauf Gilbert Declercq déjà poursuivi et condamné pour provocation de militaires à la désobéissance.

Tous sont prévenus du délit d'entraves à la liberté du travail.

Le 12 octobre, la grève générale décidée par le Parti communiste s'ouvrait à Halluin par un meeting organisé au Parc des Sports. Devant un auditoire, de 800, 1.200 ou 1.500 personnes selon les témoins, Declercq, adjoint au maire, et Emile Bostœn, conseiller municipal prirent la parole successivement l'un en français, l'autre en flamand, pour s'élever contre la guerre au Maroc et en Syrie. Après ces discours qui « n'avaient rien de professionnel mais d'un caractère uniquement politique » les grévistes se formèrent en colonnes par quatre sous les ordres de Declercq et se rendirent par la rue Pasteur vers l'usine Sion où se produisirent les incidents que l'on sait: violences contre les personnes et dégâts matériels s'élevant à environ 4.000 francs selon les chiffres donnés à l'instruction.

LA DEFENSE DES PREVENUS

Le système de défense que les prévenus ont adopté dès le début de l'instruction et qu'ils maintiennent avec énergie à l'audience contre toute vraisemblance et malgré les affirmations explicites de nombreux témoins, est particulièrement simpliste. Il consiste à tout nier.

— Etes-vous entré dans l'usine Sion ou dans la cour? demande à chacun d'eux le Président.

Tous répondent par la négative.

Vermant précise même qu'à l'heure où on lui reproche de s'être livré à des violences sur la personne de M. Sion il se trouvait à Lille.

Strobbe reconnu par M. Sion comme l'un de ses agresseurs nie également.

Quant à Vanecke, s'il persiste à se déclarer innocent des scènes de l'émeute, il reconnaît des violences qu'il aurait exercées vers quatre heures de l'après-midi sur deux ouvrières qui, prétend-il, l'auraient nargué.

— **Edouard Feys** n'est pour rien, dit-il, dans les coups qui ont été portés aux gendarmes.

Et à leur innocence générale les prévenus opposent les provocations patronales. C'est M. Sion qui a envoyé sur le passage du cortège un camion avec plusieurs ouvriers pour injurier de paisibles manifestants; c'est encore lui qui de sa porte entrebâillée tendit un poing menaçant dans la direction des grévistes, les insultant de « fainéants ». C'est peut-être même lui, déclarera un témoin de la défense sans être cependant tout à fait affirmatif, qui a ouvert la grand'porte de la rue Pasteur pour inviter sans doute les camarades au pillage qui devait s'ensuivre. Mais n'insistons pas. Les témoins vont apporter à la barre affirmations, dénégations, contradictions entremêlées pour certains d'amoindrissements et de réticences qu'on sent dues à la crainte de représailles. Le nombre imposant des témoignages permettra néanmoins aux juges de retrouver à travers toute cette confusion le fil de la vérité.

LE DEFILE DES TEMOINS

Les responsabilités

M. Marius Guiter, 44 ans, commissaire de police à Halluin, est introduit. M. le substitut Dardot s'efforce d'établir les responsabilités à l'origine. Le commissaire qui craignait des troubles s'était rendu à 7 h. 30 du matin à l'usine Desmettre où tout était calme, puis de là au Parc des Sports. Il y rencontra le maire M. Desmettre et après lui avoir fait part de ses inquiétudes, téléphona à la Préfecture. Au moment où il retournait vers l'usine Desmettre on vint le prévenir qu'il y avait de la casse chez Sion où il arrivait quelques minutes après. Le cortège était dans la rue Pasteur massé devant l'usine mais il n'y avait plus personne dans l'établissement. M. Robert Sion était revenu dans la cour, sur la porte d'entrée.

M. le Président. — A la sortie du meeting qui a entraîné à la manifestation?

M. Guiter. — C'est M. Declercq.

On n'arrive pas à connaître exactement la raison qui a fait réduire les forces de gendarmerie à Halluin pour les envoyer à Bousbecque. Cet ordre avait été donné la veille par le capitaine de gendarmerie.

M. Apollinaire Vantomme, commissaire de police spécial de Baisieux a entendu divers témoins pour éclairer la participation du maire à la manifestation. Le rapport qu'il en dressa contient « in fine » une appréciation de moralité sur M. Robert Sion, recueillie auprès d'une notabilité de la commune. Malgré l'invitation du Président, le commissaire spécial refuse d'indiquer ses sources.

Le rôle de **M. le maire, Gustave Desmettre**, aurait été, d'après ce qu'il en expose lui-même, particulièrement effacé en cette matinée mouvementée. Il est sorti un des derniers du parc des sports avec Declercq et Bostœn, qui prirent la tête du cortège, tandis qu'il restait à l'arrière en serre-file. Il intervint une première fois, à hauteur du cimetière, où les grévistes ayant croisé un camion de l'usine Sion, poussaient des cris et voulaient l'arrêter. Il les invita à rester calmes. C'est cet incident qui n'aurait fait qu'augmenter son retard sur la colonne, qui fit que M. Desmettre n'arriva qu'après la bataille où-tout au moins à la fin de la deuxième phase, à l'instant où les deux gendarmes de renfort recevaient des coups de poing et pied. M. le Maire aida l'adjudant à se relever. Il ne connaît point les auteurs de ces brutalités. Il n'a vu que les pieds des agresseur martelant le crâne de l'adjudant Lecomte.

Le Président. — Vous avez cependant déclaré à M. le capitaine de gendarmerie Duval, lors de son enquête, que « vous ne dénoncerieiez pas des camarades ». Aujourd'hui, vous dites que vous ne les avez pas reconnus.

On fait venir le **capitaine Duval**, de Roubaix, qui confirme la teneur de son procès-verbal du jour même et confirme les propos de M. Desmettre.

UN INCIDENT

M. le capitaine Duval. — M. le maire Desmettre, que j'ai rencontré l'après-midi, vers 14 heures, m'a déclaré textuellement: « Je les ai vus, mais je ne consentirai pas à dénoncer des camarades. »

M. le substitut Dardot. — Le témoin est officier de police judiciaire et de police administrative, maintient-il ses déclarations? Il encourt de graves responsabilités.

Me Delvallée intervient bruyamment: « C'est de l'intimidation », clame-t-il.

Le Substitut dépose des conclusions relevant la contradiction entre les déclarations de M. Desmettre devant le capitaine Duval, et celles qu'il apporte aujourd'hui, à l'audience et demande au Tribunal d'acter les dépositions des témoins Desmettre et Duval. Après une courte délibération, les juges donnent acte et les débats se poursuivent.

LES VICTIMES

L'adjudant Charles Lecomte, 44 ans, commandant la brigade d'Halluin, fut prévenu à 10 h. 30, en son bureau, par un coup de téléphone de M. Sion. Il se rendit aussitôt sur les lieux en bicyclette, accompagné de son chef, M. Pinchart. Tous deux traversèrent la rue Pasteur sans incident.

Arrivés à l'usine Sion, il sautèrent de machine et trouvèrent la porte encombrée, presque tous les grévistes en dehors de l'établissement, quelque retardataires revenant à toute vitesse. « Nous fûmes entourés tous les deux et roués de coups comme baguettes sur peau de tambour. » Impossible, tant l'agression fut rapide et brutale, de reconnaître qui que ce soit. Quand je me suis relevé, M. le Maire était seul auprès de moi. Notre intervention avait mis fin à la scène immédiatement. »

Le chef Paul Pinchart, 45 ans, a été assailli au moment où il essayait de refermer la porte et piétiné à coups de talons avec une telle violence qu'il eut une oreille décollée.

Le Président. — Ce sont des mœurs de sauvages. Le chef Pinchart ne peut davantage donner les noms.

L'adjudant Lecomte revient expliquer qu'il avait fait une tournée le matin dans la commune et vu Strobbe, vers 8 h. moins le quart, qui faisait de la propagande à la porte de l'usine Sion. I. a fait circuler au moment où Strobbe malmenait un ouvrier qui se rendait au travail.

M. Robert Sion, 27 ans, industriel, rue Pasteur, était à son usine le matin dès l'ouverture, pour assister aux deux rentrées de 7 et 8 h. Il constata des tentatives de débauchage à la porte: C'était Strobbe qui récidiva à la rentrée de 8 heures.

Vers 10 h. 30, alors que M. Sion se trouvait dans son bureau avec les employés, plusieurs briques furent jetées, cassant les carreaux. « Après avoir téléphoné à la gendarmerie, dit-il, je me suis avancé à la petite porte de l'usine, que j'entrebâillai et refermai aussitôt. M. Commine, mon chef de préparation et mon employé, M. Graye, m'accompagnaient. »

Les grévistes massés devant la grand'porte, ne tardèrent pas à l'enfoncer. Mes employés furent bousculés, tandis que j'étais moi-même frappé et menacé. Je fus acculé jusqu'à la porte de mon habitation, que je parvins à ouvrir, puis à refermer précipitamment. J'entendais quelques cris: « Tue-le, tue-le! »

Je pris mon fusil de chasse et arrivé sur le perron en présence de quelques manifestants: « Le premier qui avance, je tire ». L'un d'eux s'avança menaçant et dit: « Je te ferai bien tou affaire avant ». Je tire en l'air.

Le Président. — L'avez-vous reconnu?

M. Sion. — J'ai cru reconnaître Vermant qui était resté le dernier, mais je ne pourrais l'affirmer.

Le Président. — Je vous félicite de votre sang-froid. Des événements beaucoup plus graves auraient pu se produire.

M. Sion. — Les manifestants ont quitté mon jardin pour se rendre dans l'usine. J'ai vu M. Desmettre et lui dis: « C'est honteux ce qui se passe ici ». M. le Maire a haussé les épaules et tourné les talons.

En sortant des bâtiments de l'usine, j'ai vu les gendarmes qui se relevaient entre la porte d'entrée et le petit magasin. J'ai vu Strobbe dans mon jardin, et dans la cour, Declercq et le Maire.

Me Delvallée demande au témoin: N'avez-vous pas provoqué les manifestant en les insultant lorsque vous vous êtes présenté à la petite porte.

Cette thèse de la provocation du patron — un audacieux renversement des rôles démenti par l'instruction — est énergiquement repoussée par M. Sion.

M. le Président propose de liquider aussitôt une scène de violences légères par Verecke sur deux ouvrières, Marie Thyle, femme Castro, 34 ans, domiciliée 50, rue du Nord, et Blanche Lesage, femme Debon, 26 ans, 3, rue St-Pierre.

Verecke ne conteste pas ces violences, mais dit avoir été provoqué par propos et gestes.

Le témoin **J.-B. Vercruyssen**, 43 ans, cabaretier, confirme la thèse de la provocation, tandis que les deux femmes s'en défendent énergiquement.

Après une courte suspension d'audience, on reprend la suite des témoins: **M. Charles Commine**, 25 ans, chef de préparation à l'usine Sion, habitant 7, rue de Berne, à Leers-Nord. M. Commine qui, comme son patron, fut frappé, a vu Vermant, Strobbe et Henri Feys.

Ces témoignages sont renforcés par ceux de Henri Nuttens, 58 ans, contremaître, 76, rue des Ecoles; Cécile Leclercq, femme Nuttens, et Albert Pancecouck, qui croyaient que la liberté du travail n'est pas un vain mot et n'ont pas à se féliciter de la façon dont l'entendent les communistes.

Il est midi. Le président décide de suspendre l'audience, qui est renvoyée à 14 h. 15.

Le prétoire se vide sans incident.

LA DEUXIÈME AUDIENCE

La matinée qui avait été relativement calme, a été suivie d'une deuxième audience incessamment troublée par des incidents voulus, répétés où il apparaît évident que les moyens trop simples de défense ne peuvent aller sans les complications qu'apporte inévitablement un interminable défilé de témoins. C'est un prévenu qui maintient âprement ses positions contre un témoin qui ne se décide pas à écarter ce que ses yeux ont vu. Entre la barre des témoins et le banc des inculpés, un continuel chassé-croisé de démentis qui, s'il n'avance pas à clarifier les débats, ne réussira pas davantage à obscurcir certains points déjà maintenant acquis.

A certains moments, le prétoire s'emplit des clameurs de réunion publique et il fal ut toute l'impartialité et l'autorité de M. le président Leclercq pour rendre à la justice une sérénité trop fréquemment compromise.

UN PREMIER INCIDENT

Dès la reprise d'audience, à 14 h. 25, **Me Delvallée** prenant l'offensive dépose des conclusions au nom de quatre de ses clients.

Contre le ministère public « attendu que dans l'interrogatoire des divers témoins, notamment MM. Sion, Vantomme, etc., le Tribunal a à maintes reprises donné son appréciation sur la valeur des témoignages apportés à la barre, qu'il a multiplié les questions ayant un caractère de suggestion... »

C'est tout simplement la récusation pour « inimitié capitale » de M. le Président vis-à-vis des inculpés que demande le défenseur.

Le Président. — Taisez-vous, maître.

Me Delvallée (au milieu du bruit). — Vous n'avez pas la possibilité de me retirer la parole.

LA SUITE DES TEMOINS

Mme Angèle Van Herschen, femme Henri Graye, 33 ans, vendeuse aux magasins Sion était à son travail quand l'usine a été envahie. Elle s'en est tirée avec un coup de pied d'origine inconnue.

C'est le tour d'un témoin à décharge, **M. Emile Bostœn**, 25 ans, conseiller municipal, secrétaire de la Bourse du Travail Unitaire. Bostœn après avoir péroré au Parc des Sports fit partie de l'expédition rue Pasteur. Il reprend toute l'histoire déjà exposée en mettant toutes provocations du côté de M. Sion.

Nous avons déjà donné cette thèse de la défense qui fait grief à M. Sion d'avoir fait circuler un de ses camions rue Pasteur au moment du défilé, première provocation, et de s'être ensuite montré par l'entrebâillement de la petite porte en venant répondre à un coup de sonnette. Seul M. Sion est responsable des incidents qui se sont produits.

Le témoin entreprenant une digression sur une manifestation du Souvenir Français qui se déroula à Halluin, le 20 septembre, sous les auspices de l'U.N.C., le président l'arrête, ce qui réouvre un beau tumulte au banc de la défense.

Me Delvallée. — La liberté de la défense n'est pas sauvegardée.

Le défenseur poursuivant ses protestations sur un mode suraigu, le président lassé le menace de ses foudres et des droits que lui donne en l'espèce le code d'instruction criminelle. Il semble en effet matériellement impossible d'aboutir en partant sur des digressions à propos de chaque témoin.

Bostœn, à qui on rend la parole, voulait simplement expliquer que le parti communiste organise ses manifestations avec beaucoup d'ordre et que les dirigeants ont l'invariable mission de tenir lieu de forces policières.

La rencontre de l'auto de M. Sion avec le cortège des communistes est expliquée dans tous ses détails par le chauffeur **Henri Graye**, 25 ans, 280, rue de Lille; **Lucien Corsart**, 42 ans, homme de peine, et **Georges Dansette**, 20 ans, employé, rue Saint-Vincent de Paul, dont on lit la déposition. Ces trois passagers de l'auto n'ont fait aucun geste, ni réflexion qui pût être interprété comme une provocation.

Henri Graye, 52 ans, employé de bureau, a vu M. Sion à la petite porte entr'ouverte et refermée aussitôt sans provocation.

La concierge, **Mme Marie Tessa**, 32 ans, dépose dans le même sens. Elle a été bousculée par un des frères Feys qu'elle ne peut reconnaître à l'audience.

Les scènes dans l'intérieur de l'établissement sont rapportées successivement par les témoins **Julien Dedon**, 28 ans, encolleur; **Nicolas Peyon**, 48 ans, contremaître, 14, rue du Tissage; **Gustave Castro**, contrôleur à l'usine; **Flavie Leclercq**, **Gilbert Picavet**, 16 ans, peintre; **Berthe Janssens**, femme Vanoverbecke, 32 ans, contremaître, 83, rue de l'Abattoir; **Achille** et **Augustin Grimonpont**.

La déposition de Dedon soulève une nouvelle